

Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux.

in *L'antisémitisme de plume 1940-1944, études et documents*, dir. Pierre-André Taguieff, Paris, Berg International Editeurs, 1999, pp. 267-276.

Georges Mauco, né en 1899 à Paris dans une famille modeste¹, instituteur puis professeur à l'école normale de la Seine est considéré comme le meilleur spécialiste de l'immigration en France lorsqu'il publie en mars 1942 dans *L'Ethnie française* (²) revue dirigée par Georges Montandon³ un article intitulé "L'immigration étrangère en France et le problème des réfugiés", dont il niera plus tard la paternité, pourtant incontestable. Il est vrai que son contenu raciste et antisémite dévoile une conception de l'immigration que l'auteur avait toujours présenté sous le voile de la "science" et de l'humanisme.

Mauco soutient en effet le 13 février 1932 une thèse de doctorat consacrée à cette matière totalement inexplorée qu'est alors l'immigration. Géographe, il s'attache à décrire minutieusement l'évolution des flux d'immigration en France au cours des années récentes, leur répartition territoriale, professionnelle et par nationalité. Se voulant aussi démographe, il inscrit le phénomène migratoire dans l'évolution de la population française, évalue des "problèmes de l'immigration", enfin le degré "d'assimilabilité" des immigrés selon leur origine. Approche au demeurant courante à l'époque, souvent inspirée des politiques et des travaux américains, dont la généralité camoufle des divergences profondes entre ceux qui les professent⁴. L'ouvrage qu'il en tire la même année *Les Etrangers en France, leur rôle dans l'activité économique*⁵, est salué par une critique élogieuse venant d'horizons politiques opposés : à gauche on approuve son approche humaine de l'immigration et son souci que des mesures d'aide au profit des immigrés soit prises ; tandis qu'à droite, les statistiques qu'il a minutieusement établies sur la valeur des étrangers par nationalité, leur criminalité ou leur danger sanitaire donnent de l'eau au moulin des adversaires de l'immigration la plus récente ; l'hebdomadaire *Candide* dirigé par Pierre Gaxotte lui décerne le prix de la meilleure thèse (500f)⁶.

¹ Cf. son autobiographie *Vécu 1899-1982*, Paris, Emile-Paul, 1982, préface de Françoise Dolto.

²) *L'ethnie française*, n°6, mars 1942, p.6 à 15.

³ Ce dernier, ami de l'anthropologue allemand Hans Günther, professeur titulaire de la chaire d'ethnologie de l'Ecole d'anthropologie depuis 1933 est, dans la tradition de Vacher de Lapouge, l'un des animateurs de l'école raciste française.

⁴ Cf. Patrick Weil, "Racisme et discriminations dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995", *Vingtième Siècle*, juil-sept. 1995, p.74-99.

⁵ Paris, Armand Colin.

⁶ Cf. Olivier Roux, Présentation du Fonds Mauco des Archives Nationales.

Cette reconnaissance vaut à Mauco de plus en plus d'engagements institutionnels. En 1935, Henri de Jovenel lui propose le secrétariat général du Comité d'études du problème des étrangers qu'il vient de créer et dont les vice présidents sont trois spécialistes reconnus quoique d'opinions divergentes, de l'immigration : René Martial⁷, William Oualid, et Adolphe Landry. Jovenel meurt peu après et ce comité avec lui, mais Landry lance alors un Comité Français de la Population qui regroupe notamment Fernand Boverat président de l'Alliance contre la dépopulation, Michel Huber, directeur de la Statistique et Albert Demangeon, et dont G.Mauco devient également secrétaire général. Après l'élection de Landry à la présidence de l'Union scientifique internationale de la population, Mauco assure les mêmes fonctions auprès de cette instance jusqu'en 1953.

Début 1938 il est appelé au cabinet de Philippe Serre qui sous-secrétaire d'Etat au Travail du 22 juin 1937 au 14 janvier 1938 puis du 13 mars au 8 avril 1938 sera le premier mais éphémère sous-secrétaire d'Etat chargé des services de l'immigration et des étrangers auprès du Président du Conseil Camille Chautemps, du 18 janvier au 10 mars 1938. Enfin 1939 et 1940, Mauco participe en tant qu'expert aux réunions du haut comité de la population présidé par Landry.

Entre temps il a adhéré au PPF et, après la défaite de 1940, son antisémitisme dissimulé jusqu'alors s'exprime explicitement, d'abord dans un article qu'il intitule : "révolution 1940"⁸.

Il y attaque la démocratie libérale qui est le "développement de l'esprit de calcul et de prévision, mis au service de l'individu qui s'oppose à celui de la famille. Une économie libérale qui pénalise lourdement la famille, une démocratie qui cultive l'individualisme, une capillarité sociale stimulée par le désir inapaisable de plus de jouissance et de considération, aboutissait à la mort lente de la France. La race était sacrifiée à l'individu, car dans l'économie libérale, amoral par définition " le développement de la race en nombre est en raison inverse de l'effort de l'individu vers son développement personnel, bien ou mal compris. La démocratie libérale est pour Mauco "à l'antipode d'un gouvernement totalitaire qui doit imposer la communauté économique et la valeur du travail" et il prône donc un parti et un gouvernement autoritaire seuls à même de conduire la révolution nécessaire :...."..en attendant que l'éducation diffuse progressivement la moralité nouvelle, seule la discipline imposée, la crainte pourront freiner les habitudes et appétits individuels, lutter contre les malversations ou le sabotage. Dès lors des exemples impitoyables devront être faits par le gouvernement autoritaire".

La révolution est nécessaire mais il existe deux forme de révolutions, l'une communiste qui est à rejeter, l'autre fasciste à laquelle il faut adhérer : "Obéissant à une internationale, celle de Moscou, les mots d'ordre du parti sont imprégnés d'esprit semi-asiatique ["et judaïque" a été barré] mal adaptés aux

⁷ Cf. Pierre-André Taguieff, "Catégoriser les inassimilables : immigrés, métis, juifs. La sélection ethn raciale selon le Docteur Martial", in Gilles Ferréol éd., *Intégration, lien social et citoyenneté*, Presses universitaires du Septentrion, 1998, pp. 101-134.

⁸ Archives Nationales, AP577/5

besoins nationaux. le rôle exceptionnel qu'y jouent les juifs, tendus par la haine accumulée au cours des siècles de persécution y ajoute un caractère d'impitoyable soumission à un Etat Moloch. Cet état évoque Jéovah, Dieu inhumain, inaccessible au pardon, qui pèse sur la mentalité juive, lors même que les juifs croient en être libérés⁹. La révolution fasciste au contraire, s'appuie sur le sentiment national et sur certaines valeurs traditionnelles. Le Fascisme effectue ainsi une révolution moins brutale. Il tient compte davantage des réalités et des valeurs humaines existantes. Il s'appuie surtout sur les classes moyennes, riches en compétence et expérience. Il n'impose toutefois pas la dictature d'une classe...Il s'appuie plus sur l'enthousiasme que sur la haine. Il cherche plus à construire qu'à détruire... Le fascisme fait la révolution socialiste dans l'ordre, le communisme le fait dans la destruction et la ruine générale".

Traduite dans la sphère de la politique de l'immigration, cette pensée antisémite s'était aussi développée, avec toute la prudence qui caractérisait Mauco, contre les réfugiés politiques. En 1932, quand Mauco soutient sa thèse, les réfugiés politiques sont déjà nombreux en France, Italiens, Russes ou Arméniens ; mais il n'éprouve pas alors le besoin pour classer les étrangers selon différents degrés " d'assimilabilité " de distinguer les réfugiés des autres immigrés ; il s'appuie sur un "mini-sondage" effectué auprès de chefs de services d'une importante maison de construction automobile, qui emploie 17.000 travailleurs, dont 5.075 étrangers, pour dresser un classement des aptitudes de chaque nationalité, "la notation étant faite sur 10, maximum s'appliquant aux très bons ouvriers français" Sont notés l'aspect physique, la régularité au travail, la production, la discipline, ou la compréhension de la langue française. En moyenne générale, les Arabes sont classés au plus bas de l'échelle avec 2,9, puis les Grecs -5,2- les Arméniens, les Polonais, les Espagnols, 6,3, 6,4, et 6,5 ; les Italiens, les Suisses et les Belges viennent en tête avec 7,3 8,5 et 9. Il en conclue en 1937 que "parmi la diversité des races étrangères en France, il est des éléments pour lesquels l'assimilation n'est pas possible. Il y a aussi ceux appartenant à des races trop différentes : asiatiques, africains, levantins même, dont l'assimilation est impossible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable. L'échec de nombreux mariages mixtes en est une vérification. Ces immigrés portent en eux, dans leurs coutumes, dans leur tournure d'esprit, des goûts, des passions et le poids d'habitudes séculaires qui contredisent l'orientation profonde de notre civilisation"¹⁰. Mais c'est en 1938 qu'au classement par origine nationale ou ethnique, Mauco ajoute la distinction entre réfugiés et immigrés. C'est l'arrivée continue des juifs d'Europe Centrale chassés par notamment par Hitler qui pousse Mauco à opérer un "tournant scientifique", une distinction entre l'immigration voulue (celle des travailleurs) et l'immigration imposée (celle des réfugiés). Cette nouvelle catégorisation lui permet de distinguer au sein de la même origine nationale, par exemple polonaise, les

⁹ Ce passage semble inspiré de Gustave Tridon *Du Molochisme juif, études critiques et philosophiques*, Bruxelles, Maheu, 1884.

¹⁰) *Conférence permanente des Hautes Etudes internationales*, texte n°3 de la mission française portant sur l'assimilation des étrangers en France, ed. S.D.N., Paris, Avril 1937, 115 p.

juifs des non juifs. L'immigration des réfugiés est selon lui la plus indésirable pour deux raisons : d'abord parce qu'elle est imposée ; ensuite parce qu'elle est socialement la moins assimilable. En 1939, devant le haut comité de la population, Mauco rapporte contre les positions de Claude Bourdet qui souhaitait intégrer les réfugiés juifs dans l'agriculture et contre la sûreté nationale qui souhaitait utiliser leurs qualifications au service de l'intérêt économique national ¹¹ Pour lui, "la France devient un pays de cadres, de qualité. ..L'immigration étrangère est donc une nécessité pour la France, mais une immigration ouvrière et paysanne, une immigration de complément. Par contre toute immigration se dirigeant vers les villes, vers les activités de "cadres" : professions libérales, commerciales et mêmes artisanales ne correspond pas à un besoin... Cette immigration a commencé avec l'arrivée des réfugiés russes et arméniens. Elle s'est grossie des l'après guerre vers 1920 des minorités israélites, polonaises, roumaines et hongroise qui s'est depuis poursuivie sans arrêt. Plus récemment sont venus les réfugiés d'Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, presque tous non ouvriers et groupés dans les villes... aucune comparaison n'est possible entre une telle émigration et l'émigration de jeunes colons, ardents partant avec foi vers une terre nouvelle.... Enfin le problème de la naturalisation appelle des mesures importantes. Depuis la guerre s'est développée une véritable industrie: trop souvent l'argent, les relations la politique, l'habileté ont été des facteurs déterminants de certaines naturalisations. Une révision sérieuse des naturalisations accordées depuis vingt ans apporterait des surprises. [les] familles ouvrières et paysannes installées depuis longtemps en France. s'assimilent beaucoup mieux, car il s'agit d'éléments neufs en quelque sorte, frustes si l'on veut, donc plus éducatibles. Ils se francisent plus profondément au contact du peuple et agissent moins directement sur la collectivité. Au contraire, les éléments des villes et des activités urbaines agissent directement sur les centres nerveux du pays. certains peuvent voir une influence notable : tels les médecins, professeurs, cinéastes, et même les commerçants étrangers agents d'affaire, et cela sans avoir été pénétré par les qualités propres à la collectivité. D'ailleurs la francisation est bien plus difficile - malgré les apparences - pour les éléments déjà évolués, chez lesquels la formation antérieure s'oppose à une francisation en profondeur¹².

L'article de 1942 ne fait donc que reprendre de façon explicite ce que Mauco venait juste d'exprimer avant guerre. Il est surtout la reprise presque mot pour mot du texte du témoignage écrit qu'il produit le 3 septembre 1941, à la demande de la Cour suprême de Justice siégeant à Riom¹³.

Dans ces deux derniers textes, Mauco met d'abord en cause la Troisième République : "les tendances politiques égalitaires des gouvernements leur interdirent d'agir en conséquence et d'assurer la protection

¹¹ "La politique d'immigration de la France et des Etats-Unis à l'égard des réfugiés d'Europe Centrale à la veille de la Seconde Guerre mondiale", *Les Cahiers de la Shoah*, n°2, novembre 1995, p.51-84.

¹² Archives nationales F60 494

¹³) Archives Nationales 2W/ 66.

ethnique du pays"(EF, p.6) et "les principes politiques d'égalité et de respect absolu de la personne humaine s'opposaient à des mesures de qualité en matière d'immigration" (PV. Riom p. 2).

Ensuite il ajoute : "De tous les étrangers venus en France les réfugiés sont les plus indésirables du point de vue ethnique, sanitaire, et économique et présentent le plus d'inconvénient du point de vue national"(PV Riom p.3). La première raison est toujours que cette immigration est imposée [à la France et aux réfugiés eux mêmes] et est de ce fait cause de bien des maux : depuis 1932, "L'immigration de [réfugiés], imposée par une étrange anomalie, était laissée sans contrôle. En 1936, un comité composé des délégués de la Ligue des Droits de l'Homme, des Associations Israélites, des Comités de réfugiés étrangers et des partis socialiste et communistes, fut institué au ministère de l'Intérieur, pour accorder le droit d'asile à tous les apatrides et réfugiés, sans préoccupation sanitaire, ethnique ou économique¹⁴".

Mais la deuxième raison, la principale, censée rendre indésirable l'immigration de réfugiés ne tient plus aux caractéristiques sociales de cette immigration ; elle réside clairement dans le fait que ces derniers sont les plus éloignés ethniquement, de l'ethnie française. L'origine ethnique prend le pas sur l'origine sociale pour déclarer le juif indésirable puisque sous le nouveau régime le juif peut être clairement désigné comme tel et qu'il n'est pas politiquement malhabile de bricoler la hiérarchie établie en 1932 pour déclasser aux côtés des juifs les Arméniens et les Russes. D'ailleurs dans cette catégorie "réfugiés" qu'il a créée, Mauco ne mentionne pas bien évidemment les Italiens et met à part les Espagnols : "Ils appartiennent à un pays proche de la France par la civilisation et la langue." (..) [Ils] "peuvent aujourd'hui être considérés comme relevant de l'immigration libre".

Il décrit les caractéristiques ethniques des Russes, des Arméniens et des Juifs qui les rendent, dans l'ordre croissant, de plus en plus inassimilables. Ils n'offrent en commun que des inconvénients : "Les différences de langue, de moeurs, de climat étaient un gros obstacle à l'adaptation.(..) une différence ethnique plus marquée, entraînant une sensibilité et un comportement plus différenciés". Mais les réfugiés russes étaient "des hommes libres, parfois des chefs, qui n'avaient subi qu'un traumatisme : celui de la révolution". "Si les Russes sont loin du peuple français à bien des égards, ils ont en général un niveau culturel qui permet des contacts. Avec les Arméniens ce contact même est difficile".

Il reconnaît qu'Arméniens et Juifs ont vécu des persécutions, mais c'est pour en déduire que "l'altération du caractère" qui en résulte les rend inassimilables : "les Arméniens vivent depuis des générations dans une situation infériorisée et chroniquement terrorisés. Par là s'est façonnée, sauf exceptions individuelles, une âme adaptée à la contrainte, où le caractère le cède à l'obséquiosité sournoise". (EF p.11).

"Toutes les particularités défavorables de l'immigration imposée apparaissent pour les réfugiés juifs. Santé physique et psychiques, moralité et caractère sont également diminués. (..) Là encore, on a des

¹⁴) Dans son témoignage de Riom, Mauco avait ajouté une dénonciation des avocats "spécialisés dans le travail des interventions tels MM. Moutet, Berthon, Lamour", des membres du comité consultatif auprès du ministère de l'Intérieur : président Jean Longuet, E. Kahn, R. Lambert, P. Perrin, Grzesinski, Bernhard, Tischauer, Munzenberg et les responsables des associations de défense des réfugiés : H. Levin, A. Lévy, W. Oualid, Lange, J. Godart, C. Bougle, Jouhaux, P. Perrin.

âmes façonnées par les longues humiliations d'un état servile, où la haine refoulée se masque sous l'obséquiosité."

"La névrose juive, avec son surmenage d'activité nerveuse, son hérédité alourdie par les événements actuels, apparaissait chez presque tous les réfugiés." Puis façon de justifier la politique antisémite de Vichy menée tant à l'égard des juifs étrangers que français il ajoute : "Fait plus grave, elle se réveillait par contact, chez les Juifs francisés, et leur faisait perdre en partie les qualités qu'ils avaient pu acquérir. " Au moins ces réfugiés apportent-ils une valeur intellectuelle à défaut d'une valeur morale et physique ? Il ne le semble pas, malgré les apparences. Sans doute nombre de réfugiés juifs d'Europe Centrale ont-ils un niveau intellectuel, une culture supérieure à celle de bien des étrangers et même de certains Français. Mais à l'examen il y a là subtilité et ingéniosité de l'esprit, habileté et assimilation rapide, utilisation du savoir et de l'expérience acquis par d'autres. En fait, leur originalité et leur invention sont faibles. L'esprit chez eux est un moyen de défense, une arme pour lutter contre la force des maîtres. C'est du savoir-faire tel qu'il peut se développer chez l'esclave intelligent, mais sans l'armature du caractère, ni la puissance de la création "(EF p.14). En outre, ils mettent en cause la patrie, la famille et le travail national : "Les Juifs pratiquaient une politique internationale au service de laquelle ils s'efforçaient de mettre le pays d'accueil".(..) Dans tel village de l'Oise, la venue d'un médecin Roumain israélite fait tomber la moitié de la natalité, par avortements" (PV Riom)."Leur aptitude à la compilation du savoir et de l'argent leur permettait d'affluer dans les sphères dirigeantes de la nation" (PV Riom). Alors que la multitude des rudes ouvriers étrangers entraient dans la collectivité française par la base, y prenant ainsi les réflexes des hommes et des travaux qui font la nation, les Juifs au contraire, sans transition, se portaient vers les centres nerveux du pays et agissaient directement sur les activités de direction (EF p14).

Enfin Mauco qui s'est très tôt intéressé à la psychanalyse - il est alors le disciple de René Laforgue - met cette discipline au service de sa cause, celle de l'irréparable et complète détermination de la personnalité en l'occurrence de l'inassimilabilité en raison de l'origine ethnique : "L'altération du caractère - [qui] se retrouve chez le Juif (..) est grave, car elle est le produit non seulement de l'éducation et du milieu sur l'individu, mais en partie de l'hérédité. La psychologie moderne - et spécialement la psychanalyse - a montré que ces traits, transmis avec l'influence des parents dès les premières années de l'enfant, modifiaient l'inconscient même du sujet et ne pouvaient être résorbés qu'après plusieurs générations soumises à des conditions satisfaisantes et échappant complètement à l'influence du milieu héréditaire "(EF p.14).

Après la guerre, cet article vaut à son auteur de devoir se justifier devant la commission d'enquête du Ministère de l'éducation nationale ce qu'il fit avec l'aide d'un témoignage qu'il écrivit et corrigea lui même de Maurice Grandazzi, secrétaire des Annales de Géographie¹⁵. Plus tard, dans son livre de mémoires

¹⁵ Archives Nationales AP 577/5

"Vécu"¹⁶, Mauco admet lui même que l'article de mars 1942 est raciste mais il indique qu'il n'en est pas l'auteur ou plutôt qu'une version écrite par lui a été modifiée avant d'être publiée : "j'avais remis un travail important sur l'immigration.... Montandon en tira un article nettement raciste qui me valut par la suite des menaces de mort d'israélites mal informés, lesquels à la Libération, devaient tuer le Professeur Montandon chez lui, devant sa femme et ses enfants"¹⁷. En réalité comme nous l'avons vu l'article de 1942 reprend le témoignage de Riom que Mauco omet dans ses mémoires¹⁸. Et il ne fut corrigé par Montandon que sur un point : il substitua à Israélite le mot "Juif"¹⁹. Mauco n'en voulut pas particulièrement à Montandon de cette correction puisque neuf mois plus tard en janvier 1943, il publie dans *L'Ethnie française* un nouvel article consacré à "La situation démographique de la France".

A cette époque, Georges Mauco se montre prudent. Il a démissionné le 4 novembre 1942 du PPF et il mesure peut être les conséquences de son article précédent. Aussi publie donc un rectificatif pour modérer l'appréciation portée sur les Arméniens qui, chrétiens faisaient d'ailleurs l'objet d'une protection particulière dans l'entourage du maréchal Pétain²⁰.

Début 1944, Mauco rejoint le groupe FFI Foch-Lyautey et participe à la libération du quartier d'Auteuil à Paris. En septembre 1944, il propose au chef du gouvernement Charles de Gaulle avec l'aide d'Adolphe Landry et de Louis Joxe qui l'a fait participer, avant guerre, aux activités de son centre d'étude de politique étrangère, la formation d'un Haut-Comité consultatif de la Famille et de la Population. Lorsqu'il est créé en avril 1945, c'est probablement sur la suggestion de Louis Joxe que Mauco en est nommé secrétaire général. Ce comité étant notamment chargé d'élaborer le texte préparatoire de ce qui deviendra l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers Mauco a l'occasion de faire à nouveau connaître et valoir son point de vue sur la question de l'immigration.

Les personnalités en charge de l'élaboration d'une nouvelle politique de l'immigration débattent de deux questions²¹ : la force d'un peuple et, par déduction la bonne politique d'immigration, est-elle fondée sur

¹⁶) *Vécu, 1899-1982*, Paris, Ed. Emile-Paul, 1982.

¹⁷) *Vécu, ibid*, p.106. Montandon est devenu expert ethnoracial auprès de Xavier Vallat en 1941 au Commissariat aux affaires juives puis à partir de 1943 directeur de l'Institut d'études des questions juives et ethnoraciales (IEQJER) ; il s'est spécialisé dans la reconnaissance des "types juifs" et il opère avec l'aval des nazis dans le camp de Drancy ; il meurt exécuté par la Résistance en 1944.

¹⁸) voilà comment il rapporte dans ses mémoires cet épisode : "*Ayant travaillé avec des ministres de cette période d'avant guerre, et ayant souvent été critiqué pour avoir favorisé "l'invasion de la France par les étrangers", je pouvais craindre quelque hostilité qui se manifesta pour ma réintégration dans l'enseignement. Et je ne fus pas trop surpris de recevoir en juin 1941, l'ordre de me rendre à Riom et d'y être entendu au sujet de l'afflux des immigrés en France. Après en avoir parlé à Landry je décidai de ne pas y aller en invoquant mon état de santé. Peu de temps après je reçus l'ordre de prendre contact avec M Norent, commissaire de police rue Boyer, pour une affaire urgente, et afin de répondre au questionnaire suivant dont on notera l'orientation dans le sens d'une condamnation de l'immigration et laissant peu de place à la liberté d'expression.*" *Vécu, ibid*, p. 104-105. Mauco reproduit dans son livre le questionnaire, mais ce qu'il omet de dire c'est qu'il y répond par écrit le 3 septembre 1941 et qu'il signe chaque page de sa déposition. Le texte de celle-ci est déposé aux Archives Nationales 2W/ 66.

¹⁹ Archives Nationales AP 577/5

²⁰) Note rectificative, *L'Ethnie Française*, janvier 1943, p.15.

²¹ Cf. Patrick Weil, "Racisme et discriminations dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995", *Vingtième Siècle*, juil-sept. 1995, p.74-99.

le nombre ou sur la qualité? En tout état de cause, pour les immigrés, cette qualité, c'est à dire "l'assimilabilité" est-elle fonction de l'origine ethnique ou des caractéristiques de chaque individu?

Mauco s'est déjà prononcé sur les deux questions et reste fidèle à sa pensée : la politique d'immigration doit être avant tout fondée sur la qualité et l'origine ethnique est déterminante pour l'assimilation. Alfred Sauvy et Robert Debré sont en faveur d'une immigration de masse et ils ont rapidement obtenu un accord sur un objectif quantitatif de 300 000 entrées par an. Mauco précise alors : "une immigration d'une telle ampleur ne serait admissible qu'à condition d'être strictement dirigée sur les plans ethniques, sanitaires, professionnels et géographiques." Si on admet le chiffre limite de 300 000 immigrés par an, il faudrait prévoir dans cet apport annuel : 195 000 Nordiques, 105 000 Méditerranéens et Slaves." Pour lui la sélection "ethnique" est donc une condition déterminante de la quantité.

Plus tard, il fait approuver par le Haut Comité un projet de "directive générale"²² qui prévoit de subordonner l'entrée des individus aux intérêts généraux de la nation sur le "plan ethnique, sanitaire, démographique et géographique". Le critère premier est ethnique et un ordre de "désirabilité" est donc déterminé. Les premiers dans l'ordre de "désirabilité" sont "les nordiques" Belges, Luxembourgeois, Hollandais, Suisses, Danois, Scandinaves, Finlandais, Irlandais, Anglais, Allemands et Canadiens, et leur proportion au sein de l'immigration totale serait finalement ramenée de 69% à 50%. Les deuxièmes dans cette échelle de valeurs -ils seraient 30%- sont les "méditerranéens", dès lors qu'ils proviennent du Nord de chacun des Etats concernés : Espagnols des Asturies, de Léon, d'Aragon, et de Galice, Basques, Navarrais, Catalans ; Italiens de Lombardie, Piémont, Vénétie, Ligurie, Emilie, Toscane ; Portugais de la région de Béira. Les slaves enfin, Polonais, Tchécoslovaques, Yougoslaves, représenteraient 20% des introductions. L'introduction en France de "tous les étrangers d'autres origines" devrait, selon Mauco, être en revanche strictement limitée aux "seuls cas individuels présentant un intérêt exceptionnel".

Dans le débat individu/origine seul semble compter pour Mauco l'origine ethnique, élément déterminant de l'assimilabilité. Quasi structurelle, la différence ethnique pour lui n'évolue pas, sauf à soustraire comme on l'a vu les enfants d'origine juive, inassimilables, à un traitement de séparation d'avec leurs parents pendant plusieurs générations. Sauvy et Debré considèrent eux aussi qu'il existe une hiérarchie dans la capacité d'assimilation selon la nationalité ou l'origine des étrangers, mais ils pensent cependant qu'"en matière d'assimilation et de francisation, l'élément individuel doit l'emporter sur tout autre. Ce sont les caractères de chaque immigrant qu'il faut examiner"²³. En fait pour eux, le besoin de population prime tout. En témoigne, un débat qui oppose au cours d'une réunion interministérielle le 10 avril 1945, Mauco et Sauvy. Mauco soutient avec énergie qu'il faut repousser une offre de transfert de 100 000

²²) *Archives Nationales, cote CAC 770 623-68*, projet d'instruction en date du 6 juin 1945, complété par une instruction complémentaire pour le Ministère de la Justice et son service des naturalisations en date du 18 juillet 1945.

²³) *Des Français pour la France*, p.230.

travailleurs musulmans faite par le gouverneur d'Algérie. Il souligne "les résultats déplorables de l'expérience du passé" et "l'unanimité de l'opinion" sur la gravité des risques que créerait cette arrivée. Sauvy lui "fait remarquer qu'une migration d'Algérie en France pourrait être un jour considérée comme une migration intérieure à laquelle il serait difficile de s'opposer".²⁴ Pour ce dernier, mieux vaut des Italiens que des Turcs ou des Arabes, mais le besoin de population nouvelle pour la France est tel que si on n'a pas le choix, mieux vaut des Arabes ou des Turcs que pas d'immigrés du tout. Tandis que pour Mauco, l'origine détermine tellement l'assimilation que si on ne peut les choisir que parmi des Juifs ou des Arabes mieux vaut pas d'immigrés du tout.

L "intérêt " que porte Mauco aux juifs se retrouve enfin à nouveau sur la question des réfugiés. Très vite en effet après la Libération fin 1944 le ministère de l'Intérieur souhaite que les réfugiés puissent bénéficier "d'un statut bienveillant" attribué par le ministère des Affaires étrangères, qui leur accorderait en fait un "droit de cité en France" qui faciliterait "leur complète et réelle assimilation". En décembre 1944, le ministre, Adrien Tixier rétablit *de facto* le statut particulier de réfugié politique. Ce rétablissement semble fragile, car il va à l'encontre de ce que, dans une note adressée aux membres du Haut Comité, Mauco propose. Puisque selon lui les réfugiés, étrangers les mieux protégés par le droit républicain appartiennent aux ethnies les moins désirables, les plus dangereuses pour l'intérêt national, il propose qu'ils reçoivent le statut le moins favorable. Mauco reprend en avril 1945 la même argumentation que celle qu'il présentait dans *l'Ethnie française* de mars 1942 : "durant la période [de l'entre-deux-guerres],... l'immigration imposée des réfugiés de toutes origines apporte des Russes, des Arméniens, des Assyriens, des Israélites, dont l'adaptation et l'assimilation furent particulièrement difficiles. L'immigration imposée des réfugiés - très différente de l'immigration volontaire des travailleurs - amène des éléments souvent diminués psychiquement et parfois physiquement par l'angoisse ou les persécutions. D'autre part, la plupart des réfugiés sont inaptes pour les travaux directement producteurs. Ils se groupent presque uniquement dans les villes surpeuplées et les professions urbaines où ils posent le problème de la concurrence et de l'influence étrangère sur les centres nerveux du pays"²⁵.

Dans son projet d'ordonnance, Mauco se montre donc extrêmement restrictif quant à l'accueil de réfugiés ou de ceux qu'ils appellent "fugitifs"²⁶. Il fait d'ailleurs adopter par le Haut Comité l'idée de soumettre l'entrée des demandeurs d'asile et des apatrides en France à l'autorisation conjointe des ministères de l'Intérieur et du Travail²⁷. Lorsque le droit d'entrer leur aurait été finalement accordé, les

²⁴) Procès-verbal sommaire officiel (document ronéoté) de la réunion du 10 avril 1945, p.12-13, Archives nationales, cote MI 34347.

²⁵) Archives Nationales CAC 860 269/0007

²⁶) Dans une lettre que Mauco adresse à M. Bousquet, Directeur des Etrangers et des conventions administratives le 3 avril 1945, il indique "Je ne vois pas de critiques importantes à formuler au (...) mémoire que vous m'avez fait parvenir. (...) Toutefois je noterais : 1) qu'il n'est pas question de l'attitude à prendre à l'égard des réfugiés qui peuvent continuer à affluer en France comme ils l'ont fait dans le passé. *Archives Nationales*, Cote F60/ 493.

²⁷) Lettre à G. Mauco, 28 juin 1945, CAC 860269/0001

réfugiés seraient internés dans un camp avant de rejoindre un emploi attribué avec l'accord du ministère du Travail. Le Haut Comité refuse d'approuver cette proposition mais accepte en revanche que "Les réfugiés, les fugitifs, les apatrides qui deviendraient indésirables en étant dans l'impossibilité de quitter le territoire français seront dirigés dans des camps de travailleurs surveillés". Ils y seraient rejoints par les étrangers soumis à un arrêté d'expulsion en attente de son exécution. Alexandre Parodi, ministre du Travail et Pierre Tissier, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, s'opposent à cette dernière disposition. Parodi estime qu'il est "dangereux de réintroduire dans notre réglementation, le principe de centre de travailleurs qui rappellent fâcheusement les institutions vichyssoises". Pour Tissier, "il paraît tout à fait inopportun.... de créer des centres qui.... seraient en fait des centres d'internement permanents où des étrangers seraient pratiquement relégués à vie. C'est semble-t-il indépendamment de tous les autres inconvénients le renom même de la France à l'étranger qui est en jeu". Finalement le texte que le gouvernement propose à l'avis du Conseil d'Etat assimile les réfugiés aux autres étrangers²⁸. Mais la commission permanente du Conseil d'Etat supprime de la version finale du texte toute mention les concernant ce qui permettra plus tard à la Convention de Genève d'assurer à nouveau au réfugié le statut distinct qu'il avait avant guerre.

Georges Mauco reste en fonction au Haut-Comité consultatif de la Famille et de la Population jusqu'en 1970. Il publie encore en 1977 *"les Etrangers en France et le problème du racisme"*²⁹. Entre-temps il est devenu également actif dans le mouvement psychanalytique français : en 1946 il obtient du général de Gaulle la création de la première consultation psychopédagogique dans le cadre du lycée Claude-Bernard à Paris ; son développement dans le cadre des centres Claude Bernard et les nombreux ouvrages qu'il consacra à la psychologie de l'enfant lui permet d'apparaître jusqu'à la fin de sa vie comme un "pionnier de la psychopédagogie et un bienfaiteur de l'enfance"³⁰.

²⁸) art 28 du projet d'ordonnance (*Archives du Conseil d'Etat*).

²⁹ Paris, La Pensée Universelle.

³⁰ Cf. Elisabeth Roudinesco, "Georges Mauco (1899-1988) : un psychanalyste au service de Vichy. De l'antisémitisme à la psychopédagogie", *L'infini*, automne 1995, 73-84 et "MAUCO Georges (1899-1988) psychanalyste français, dans Elisabeth Roudinesco et Michel Plon, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997, pp. 659-660.